



No de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-09-43

Édictant le schéma d'aménagement
et de développement révisé

ATTENDU QUE suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité régionale de comté des Chenaux devait adopter un Schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU QUE conformément à la loi, la MRC des Chenaux a tenu ses séances de consultation publique au printemps de l'année en cours;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné, conformément aux dispositions de la loi;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux, incluant son document complémentaire et ses annexes, est adopté.

Article 3

Les documents joints aux présentes constituent le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux et font partie intégrante du présent règlement comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX (20 SEPTEMBRE 2006).



DIRECTEUR GÉNÉRAL



PRÉFET

ENTRÉE EN VIGUEUR

Désaveu de la ministre des Affaires municipales et des Régions : 2006-12-15

REMPACER par le règlement numéro 2007-02-47